

DEMANDE D'OUVERTURE DES NEGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES

le 23/10/2014

Madame Noëlle FICHET
Directrice du Développement Social TCS

Objet : Ouverture des Négociations Annuelles Obligatoires

Madame la directrice

Notre organisation syndicale CGT Thales Communications & Security vous demande d'organiser dans les plus brefs délais la Négociation Annuelle Obligatoire portant notamment sur la politique salariale et le temps de travail.

Nous demandons à ouvrir ces négociations dès à présent pour plusieurs raisons.

Premièrement, pour avoir un dialogue social de qualité la démocratie sociale est nécessaire. Or tous les processus démocratiques demandent du temps, afin que chacun puisse s'y impliquer réellement. C'est en tout cas notre vision et notre pratique syndicale de faire en sorte que chaque salarié de TCS puisse s'informer et comprendre, pour s'impliquer dans ces processus de négociations.

Deuxièmement, ces négociations commencent par un bilan de la politique salariale précédente. En commençant dès à présent la négociation, nous pourrions revoir collectivement le document de bilan, afin d'y retrouver les informations nécessaires et suffisantes pour une analyse pertinente, comme nous l'avons évoquée en début d'année lors du bilan de la politique salariale 2013.

Troisièmement, l'ouverture dès à présent de cette négociation permettra de faire le bilan des demandes d'analyse que nous avons formulées en début d'année.

La première analyse concerne les aménagements d'horaires. Vous aviez accepté, fassent au sentiment que nous avons de recrudescence des demandes d'aménagement d'horaires, de faire un bilan sur tous les sites des dérogations d'horaires demandées et des dérogations réellement réalisées.

La seconde analyse concerne le sentiment de dévalorisation salariale de la filière technique, aussi bien au niveau des techniciens que des ingénieurs et cadres. Afin de clarifier ce sentiment, une analyse comparative entre les salariés de la filière technique et ceux des autres filières telles que managériale ou commerciale, nous semble nécessaire, pour éviter toute discrimination entre salariés et respecter le principe suivant : « A travail de valeur égale, salaire égal ».

Quatrièmement et dernièrement, nous pourrions commencer cette négociation par l'aspect qualitatif de la politique salariale, pour négocier ensemble, dans un esprit constructif, les principes généraux de la politique salariale (types d'augmentations, part du salaire dans la rémunération, reconnaissance des qualifications...). Trop souvent, lors des négociations salariales, cette partie est éludée pour parler de l'aspect quantitatif. Cela se fait, à notre avis, au détriment d'une politique salariale ambitieuse, favorisant la reconnaissance des qualifications de tous les salariés, ainsi que les possibilités d'évolution de carrière.

Persuadés que vous comprendrez cette démarche, nous vous demandons Madame la Directrice, de programmer dans les prochains jours la première rencontre sur cette négociation.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame la Directrice, nos salutations distinguées.

LETTRÉ OUVERTE